

3DS ENERGIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital de 2.600.000,00 euros

Siège social : 95 Rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine

N° RCS 890 756 042

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés
L'an deux mille vingt-six, Le 04 Mai 2026 à 15 heures

L'associé de la Société 3DS ENERGIE, au capital de 2.600.000,00 euros, divisés en 2600000 actions, dont le siège social est au, 95 Rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Président.

L'assemblée est présidée par Mr DRAI Serge, Président de la société.

PRESENTS ASSOCIE

PRYMAC GROUPE S.A, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 4 650 598,00 Euros, ayant son siège social au 95 Rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au RNCS sous le numéro 952 074 896 ; et représentée par son président Mr DRAI Serge, né le 17 Mai 1959 à Lyon de nationalité Française, domicilié au 19 boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly-sur-Seine

Qui détient 2600000 actions sur un total de 2600000 actions composant le capital, représentant plus des deux tiers des parts, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour de l'objet social de la société

Première résolution

L'assemblée générale approuve la mise à jour de l'objet social de la société.

A compter de ce jour, l'objet social de la société est :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'étude, le conseil, la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance, le dépannage et l'exploitation de systèmes de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, solaire thermique et solutions associées ;
- L'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur tous types de bâtiments, structures ou terrains, ainsi que l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Photovoltaïque ;
- La vente, l'achat, l'importation, l'exportation et la distribution de matériels, équipements et accessoires liés aux énergies renouvelables ;
- Les prestations de conseil en efficacité énergétique, autoconsommation et transition énergétique ;
- La participation au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), en qualité de délégataire, ce qui inclut l'acquisition, la vente, la gestion et l'échange de certificats d'économies d'énergie, ainsi que le conseil, l'assistance, la réalisation d'études, la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et le suivi de ces projets, en vue de promouvoir les économies d'énergie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités ;
- La vente et la distribution de toutes formes d'énergie, notamment électrique et gazière, à des clients particuliers, des professionnels et des collectivités, incluant mais ne se limitant pas à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation et la distribution d'énergie et de tous produits et services y afférents.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut réaliser toutes ses activités directement, indirectement ou en tant qu'intermédiaire. Elle peut également prendre des participations dans toutes sociétés existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

Deuxième résolution

L'associé unique décide que l'article 2 des statuts est de plein droit modifié et remplacé par les dispositions ci-après, à compter de ce jour.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'étude, le conseil, la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance, le dépannage et l'exploitation de systèmes de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, solaire thermique et solutions associées ;*
- *L'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur tous types de bâtiments, structures ou terrains, ainsi que l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Photovoltaïque ;*
- *La vente, l'achat, l'importation, l'exportation et la distribution de matériels, équipements et accessoires liés aux énergies renouvelables ;*
- *Les prestations de conseil en efficacité énergétique, autoconsommation et transition énergétique ;*
- *La participation au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), en qualité de délégataire, ce qui inclut l'acquisition, la vente, la gestion et l'échange de certificats d'économies d'énergie, ainsi que le conseil, l'assistance, la réalisation d'études, la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et le suivi de ces projets, en vue de promouvoir les économies d'énergie auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités ;*
- *La vente et la distribution de toutes formes d'énergie, notamment électrique et gazière, à des clients particuliers, des professionnels et des collectivités, incluant mais ne se limitant pas à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation et la distribution d'énergie et de tous produits et services y afférents.*

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut réaliser toutes ses activités directement, indirectement ou en tant qu'intermédiaire. Elle peut également prendre des participations dans toutes sociétés existantes ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés de la société présents.

Neuilly-sur-Seine le 04/05/2026

Mr Draï

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Draï', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.